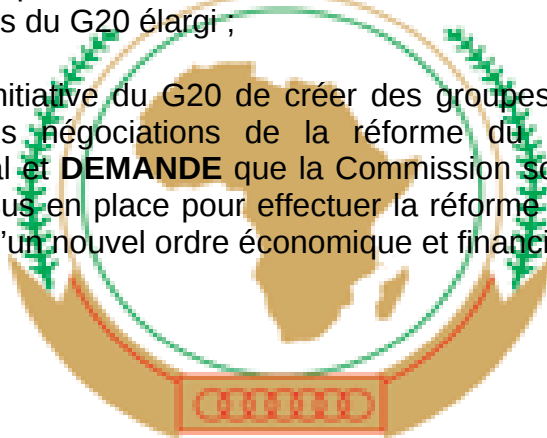


**DECISION SUR LA CRISE FINANCIERE ET ECONOMIQUE ET LES
NEGOCIATIONS SUR LA REFORME DU SYSTEME FINANCIER
INTERNATIONAL**

La Conférence :

1. **PREND NOTE** du Communiqué de la Conférence extraordinaire des ministres africains de l'économie et des finances (CAMEF) sur la crise financière et son impact sur les économies africaines, qui s'est tenue le 12 novembre 2008 à Tunis (Tunisie) ;
2. **PREND NOTE EGALEMENT**, avec satisfaction, de la décision de la Conférence de créer un Comité composé de dix (10) ministres et gouverneurs des banques centrales (Comité des dix), représentant les cinq (5) régions de l'Union africaine (UA), chargé de suivre l'évolution de la crise financière et économique, de fournir régulièrement des données actualisées, des informations et des analyses exhaustives, d'émettre des conseils à l'UA, aux Communautés économiques régionales (CER) et aux Etats membres, et de faire des propositions sur la meilleure façon de contribuer aux délibérations portant sur les effets économiques et sociaux de la crise financière internationale et les mesures visant à y remédier et d'en faire rapport à la Conférence;
3. **EXHORTE** la Commission, la Banque africaine de développement et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique de continuer à fournir conjointement, leur assistance technique et un appui logistique, au fonctionnement du Comité des dix (10) ;
4. **INVITE** les Etats membres, pour réduire l'impact de la crise économique et financière, à intensifier leur coopération pour harmoniser leurs politiques fiscales et macroéconomiques, à accélérer la mise en œuvre des programmes d'intégration économique, et à renforcer les mécanismes de régulation de leurs marchés financiers;
5. **INVITE EGALEMENT**, les Etats membres, notamment les pays d'accueil des trois Institutions financières panafricaines créées par l'article 19 de l'Acte constitutif, à savoir la Banque africaine d'investissement, le Fond Monétaire africain et la Banque centrale africaine (BAI, FMA, BCA), à accélérer leur mise en place, en fournissant, conformément aux protocoles d'accord signés respectivement avec la Commission, les moyens visant à faciliter les activités des Comités de pilotage de ces institutions ;

6. **EXHORTE** les pays membres du G8 chargés de la réforme du système financier international d'associer l'Union africaine représentée par son Président et le Président de la Commission aux négociations du G20 élargi ;
7. **APPUIE** l'initiative du G20 de créer des groupes de travail sur les thèmes des négociations de la réforme du système financier international et **DEMANDE** que la Commission soit associée à tous les processus en place pour effectuer la réforme et assurer la mise en œuvre d'un nouvel ordre économique et financier international.



2008

Decision on the Financial and Economic Crisis and the Negotiations on the Reform of the International Financial System

The Assembly

The Assembly

<http://archives.au.int/handle/123456789/1077>

Downloaded from African Union Common Repository